



**MAIRIE DE FERRIERES EN GATINAIS – LOIRET –
COMpte RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022**

L’an deux mille vingt-deux, le mercredi 14 décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s’est réuni en séance publique Salle du Conseil, sous la présidence de M. LARCHERON Gérard, Maire.

Etaient présents : M. Gérard LARCHERON, M. Jean-Philippe ARGY, Mme Florence BAILLOUX, M. Alain BEAUNIER, M. Jean-Michel BERTIN, Mme Muriel CHAUVOT, Mme Nadia DERRADJI, M. Bruno DUBREUIL, M. Jacques DUCHEMIN, Mme Sylvie DUMAS, Mme Maddy FRICHET, Mme Virginie GESSAT, M. Claude MACON, M. Alain MOUCHOUX, M. Norbert MOUTELIERE, M. Bernard ROBICHON, Mme Nathalie ROUX, M. Jean-Louis TOUCHAIS et Mme Emmanuelle WAMBERGUE.

Etaient représentés :

Mme Sylvie NINONET par Mme Florence BAILLOUX
Mme Céline CHAUVET par Mme Muriel CHAUVOT
M. Frédéric NERAUD par M. Gérard LARCHERON
M. Bruno CLEZARDIN par M. Jacques DUCHEMIN

Etaient excusés :

Mme Sylvie COSTA
Mme Marine BURILLER
Mme Sophie SUIVENG
M. Pierre LELOUP

Madame Florence BAILLOUX a été nommée Secrétaire de Séance et Madame Karine BOUQUET, Secrétaire de séance auxiliaire.

Le compte rendu de la séance du 28 septembre 2022 est adopté l’unanimité.

SOMMAIRE

1. Intercommunalité – Communauté de Communes des Quatre Vallées
 - Présentation du rapport d’activité de l’année 2021
 - Présentation du rapport SPANC 2021
2. Intercommunalité – Syndicat de Production d’Eau Potable de la Prairie (SPEPP)
 - Présentation du rapport d’activité de l’année 2021
3. Intercommunalité – Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM)
 - Présentation du rapport d’activité de l’année 2021

4. Intercommunalité - Communauté de Communes des Quatre Vallées
 - Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées 2022
5. Intercommunalité-Reversement de la part communale de la taxe d'aménagement à la communauté de commune des quatre vallées
6. Juridique – Mise en place du conseil en énergie partage entre la commune de Ferrières en Gâtinais et l'ADIL 45-28
7. Juridique contrat de délégation de service public eau potable
 - Approbation de l'avenant N°3
8. Finances - Tarif de l'eau
 - Approbation des nouveaux tarifs
9. Patrimoine - Acquisition parcelle cadastrée section YI N° 94, 92 et M N° 733, 735
10. Patrimoine – Vente de terrain de la zone d'activités à la Communauté de Communes des Quatre Vallées
 - Prolongation de l'autorisation de signature de l'acte de vente
11. Urbanisme – Projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) « ECO-PARC de Ferrières en Gâtinais »
 - Approbation du dossier de réalisation de la ZAC et du programme d'équipements publics
12. Finances – Comité de Jumelage
 - Attribution d'une subvention exceptionnelle
13. Finances – Budget commune
 - Approbation des décisions modificatives N° 4 et 5
14. Finances – Budget camping
 - Approbation de la décision modificative N° 1
15. Finances - Mise en place des crédits avant le vote du budget Commune
16. Finances – Mise en non-valeur des taxes et produits
17. Finances - Affaires Scolaires
 - Approbation de la participation aux frais de fonctionnement du groupe scolaire La Cléry – Année 2021/2022
18. Finances - Affaires Scolaires –
 - Gestion réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté
19. Finances - Affaires Scolaires
 - Approbation de la participation des communes aux frais de fonctionnement du restaurant scolaire – Année 2021/2022
20. Finances – Petite Enfance –Multi accueil
 - Approbation des tarifs de la structure pour l'année 2023
 - Approbation de la modification du règlement intérieur
21. Finances – Location de salles municipales
 - Approbation des nouveaux tarifs
22. Finances – Tarif des droits de place
 - Approbation des nouveaux tarifs
23. Finances – Réaménagement de garantie de d'emprunt
24. Finances – Tarif borne de recharge
 - Approbation de la convention de mandat
25. Ressources humaines - Renouvellement d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Loiret
26. Ressources humaines – Adhésion assurance statutaire - contrat groupe 2023-2026 agents CNRACL
27. Ressources Humaines – Recensement de la population 2023
28. Questions Diverses

**1- INTERCOMMUNALITE – COMMUNAUTE DE COMMUNES DES QUATRE VALLEES
PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR L'ACTIVITE DE LA CC4V – ANNEE 2021
PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
(SPANC) – ANNEE 2021**

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité,

- **DE PRENDRE NOTE** du rapport annuel sur l'activité de la Communauté de Communes des Quatre Vallées de l'année 2021,
- **DE PRENDRE NOTE** du rapport annuel du Service Public d'Assainissement Non Collectif, de l'année 2021.

**2- INTERCOMMUNALITE – SYNDICAT DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA PRAIRIE (SPEPP)
PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2021**

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité,

- **DE PRENDRE NOTE** du rapport d'activité 2021 du Syndicat de Production d'eau potable de la Prairie.

**3- INTERCOMMUNALITE – SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES (SMIRTOM) - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2021**

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité,

- **DE PRENDRE NOTE** du rapport d'activité 2021 du Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères.

**4- INTERCOMMUNALITE – COMMUNAUTE DE COMMUNES DES QUATRE VALLEES
– APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES
TRANSFEREES 2022**

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2022 tel que présentés en annexe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **DE NOTIFIER** cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes.

**5- INTERCOMMUNALITE – REVERSEMENT DE LA PART COMMUNALE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES QUATRE VALLEES**

Note reportée

**6- JURIDIQUE – MISE EN PLACE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE ENTRE LA COMMUNE DE FERRIERES EN
GATINAIS ET L'ADIL 45-28**

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité,

- **DE CONFIER** à l'ADIL 45-28 la mise en place du Conseil en Energie Partagé, pour une durée de 1 an, renouvelable,

- **D'AUTORISER** le Maire à signer avec l'ADIL 45-28 la convention définissant les modalités de mise en œuvre et tous les actes y afférents.

7- JURIDIQUE – CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EAU POTABLE APPROBATION DE L'AVENANT N°3

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** l'avenant N°3 au cahier des charges pour l'exploitation par affermage au service public de distribution d'eau potable,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer cet avenant et toutes les pièces complémentaires.

8 - FINANCES- TARIF DE L'EAU APPROBATION DES NOUVEAUX TARIFS

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023 comme suit :
 - Abonnement : 4,50 €
 - Tranche 1 – 0 à 90 m³ – 0,48 €/ m³
 - Tranche 2 – 90 à 120 m³– 0,36 €/ m³
 - Tranche 3 – Supérieur à 120 m³– 0,21 €/ m³

9- PATRIMOINE – ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION YI N° 94 – YI N° 92– M N° 733 ET M N° 735

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'ACQUERIR** les parcelles susnommées ci-dessus pour l'euro symbolique,
- **DE PRENDRE EN CHARGE** les frais de notaire et les dépenses indiquées ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession et tous les documents s'y afférant.

10 – PATRIMOINE - VENTE DE TERRAIN DE LA ZONE D'ACTIVITES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES QUATRE VALLEES -PROLONGATION DE L'AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité,

- **DE PROLONGER L'AUTORISATION DE SIGNER** l'acte de vente authentique au 31 mars 2023.

11 - URBANISME - PROJET DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) « ECO-PARC DE FERRIÈRES- EN-GÂTINAIS » : APPROBATION DU DOSSIER DE RÉALISATION DE LA ZAC ET DU PROGRAMME D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité

- **D'APPROUVER** le dossier de réalisation de la ZAC « Eco-parc de Ferrières-en-Gâtinais », annexé à la présente délibération et composé, conformément à l'article R.311-7 du code de l'Urbanisme, des pièces suivantes :
 - Le programme des équipements publics à réaliser dans la zone
 - Le programme global des constructions à réaliser dans la zone

- Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement, échelonnées dans le temps
- L'étude d'impact du projet et le complément de l'étude d'impact
- **D'APPROUVER** le programme des équipements publics de la ZAC tel qu'il figure dans le dossier de réalisation ci-joint en annexe,
- **DE PRÉCISER** que la délibération sera affichée pendant un mois au siège de la CC4V et en Mairies de Ferrières-en-Gâtinais et de Fontenay-sur-Loing. Elle fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

12 - FINANCES – COMITE DE JUMELAGE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité

- **DE DECIDER** de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 760 € au comité de jumelage.

13 - FINANCES- BUDGET COMMUNE – APPROBATION DES DÉCISIONS MODIFICATIVES N° 4 ET 5

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité

- **D'ADOPTER** les décisions modificatives n°4 et 5 du budget de la Commune de l'année 2022.

14 - FINANCES- BUDGET CAMPING – APPROBATION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 du budget camping de l'année 2022.

15 - FINANCES - MISE EN PLACE DES CRÉDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'AUTORISER** le Maire à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- **D'AUTORISER** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

OPÉRATION	LIBELLÉ	MONTANT
153	CIMETIERE	14 020 €
183	VOIES DOUCES	132 416 €
229	BATIMENTS	797 327 €
230	MATERIELS	61 889 €
231	VOIRIES	404 426 €
233	ACQUISITIONS DE TERRAINS	118 951 €
235	ECLAIRAGE PUBLIC	4 750 €
236	SECURITE	35 683 €
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 879 €

16 - FINANCES- MISE EN NON VALEUR DES TAXES ET PRODUITS

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la mise en non-valeur présentée pour un montant total de 20,62 €,
- **DE PRECISER** que la dépense correspondante sera constatée sur le budget 2022 au compte 6542, créances éteintes, chapitre 65, article 6542.

17 - FINANCES - AFFAIRES SCOLAIRES

- APPROBATION DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU GROUPE SCOLAIRE LA CLERY – ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité,

- **DE FIXER** le coût des frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2021-2022 comme suit :
 - o 1 370,69 € pour un enfant en maternelle (1 559,82 € en 2020-2021)
 - o 738,94 € pour un enfant en élémentaire (666,33 € en 2020-2021)
- **D'AUTORISER** le Maire à facturer au prorata temporis les communes concernées,
- **D'AUTORISER** le Maire à mandater en faveur de l'école Jeanne d'Arc la participation de la commune concernant les frais de fonctionnement.

18 - FINANCES - AFFAIRES SCOLAIRES

APPROBATION DE LA PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité,

- **DE FIXER** la participation des Communes aux frais de fonctionnement du restaurant scolaire à 2,84€ par repas pour l'année scolaire 2021/2022 concernant les élèves habitant les communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal.

19- FINANCES - AFFAIRES SCOLAIRES

- GESTION RESEAUX D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE

Note reportée

20 - FINANCES- PETITE ENFANCE – MULTI ACCUEIL

**- APPROBATION DES TARIFS DE LA STRUCTURE POUR L'ANNEE 2023
-APPROBATION DE LA MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les nouveaux tarifs suivants, applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 :
 - Supplément habitants hors commune 3€/heure
 - Tarif préférentiel Tarif CAF + 1,10 €/heure
 - Les autres tarifs restent inchangés
- **D'APPROUVER** la modification du règlement intérieur du service multi accueil, applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

**21 - FINANCES- LOCATION DE SALLES MUNICIPALES
APPROBATION DES NOUVEAUX TARIFS**

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les nouveaux tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2023

22 - FINANCES- TARIF DES DROITS DE PLACE APPROBATION DES NOUVEAUX TARIFS

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les nouveaux tarifs suivants :
 - 0,90 € le mètre linéaire d'emplacement pour le marché sans eau ni électricité
 - 1,75 € le mètre linéaire avec raccordement eau et électricité par emplacement de marché
 - Les autres tarifs restants inchangés
- **D'APPLIQUER** cette révision à compter du 1^{er} janvier 2023.

23 - FINANCES – REAMENAGEMENT DE GARANTIE D'EMPRUNT

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- **DE REITERER** sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées »,
La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé ;
- **D'ACCEPTER** les nouvelles caractéristiques financières de la Ligne du Prêt réaménagée sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.
Concernant la Ligne du Prêt Réaménagée(s) à taux révisibles indexée(s) sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à ladite (auxdites) Ligne(s) du Prêt réaménagée(s) sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.
Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.
A titre indicatif, le taux du Livret A au 13/06/2022 est de 1,00 % ;
- **D'ACCORDER** la garantie de la collectivité pour la durée totale de chaque Ligne du Prêt Réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **DE S'ENGAGER** jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

24 - FINANCES- TARIF BORNE DE RECHARGE APPROBATION DE LA CONVENTION DE MANDAT

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la convention de mandat
- **D'APPROUVER** les tarifs ci-dessus
- **DE DEMANDER** l'assujettissement de la commune à la TVA pour cette activité
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention et tout document y afférent

25 - RESSOURCES HUMAINES – RENOUELEMENT D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DU LOIRET

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la présente convention à signer auprès du Centre de Gestion du Loiret pour le renouvellement de l'adhésion au Service de Médecine Préventive,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention et tous les avenants et actes à intervenir.

26 - RESSOURCES HUMAINES – ADHESION ASSURANCE STATUTAIRE – CONTRAT GROUPE 2023-2026 AGENTS CNRACL

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'ACCEPTER** la proposition faite par la compagnie SIACI/GMF Vie/La Sauvegarde,
- **D'ADHERER** à la convention de gestion d'assurance risques statutaires proposée par le Centre de Gestion du Loiret,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document utile afférent à ce dossier.

27 - RESSOURCES HUMAINES - RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'ACCEPTER** la dotation forfaitaire de recensement allouée par l'INSEE pour un montant de 7 138 € TTC,
- **D'ACCEPTER** que Madame Betty BOULMIER soit nommée en qualité de Coordonnateur Communal de l'enquête de recensement pour l'année 2023 et décide que les heures supplémentaires relatives à ce travail supplémentaire lui soient rémunérées sur la base de son indice majoré au taux en vigueur.

La séance est levée à 19h10

Le Maire



Gérard LARCHERON

La secrétaire de séance



Florence BAILLOUX